



BANQUE NATIONALE AGRICOLE

Société anonyme au capital de 320.000.000 Dinars

Siège social : Avenue Mohamed V - 1002 - Tunis

Identifiant Unique : 0000123L

AVIS D'APPEL A CANDIDATURES POUR LA DESIGNATION D'UN ADMINISTRATEUR REPRESENTANT DES ACTIONNAIRES MINORITAIRES

I. Objet :

La BNA Bank se propose de désigner, par voie d'appel à candidatures, un administrateur représentant des actionnaires minoritaires devant siéger dans son Conseil d'Administration (Exercices 2025 -2026- 2027).

Par actionnaires minoritaires, on entend les actionnaires détenant individuellement au plus 0,5% du capital et les institutionnels détenant individuellement au plus 5 % du capital.

Aussi, la BNA informe ses actionnaires que la désignation aura lieu par voie d'élection lors d'une Assemblée électorale réservée aux actionnaires minoritaires. Le candidat désigné par l'Assemblée Elective sera soumis à la ratification de la prochaine Assemblée Générale.

Les candidats, au poste d'administrateur représentant des actionnaires minoritaires, doivent satisfaire les conditions minimales ci-après.

II. Conditions de participation:

Le candidat souhaitant se porter candidat au poste d'Administrateur représentant des actionnaires minoritaires de la BNA doit remplir les conditions énumérées dans les « Termes de Référence », document à télécharger sur le site web de la BNA : (www.bna.tn) et ce, à partir de la publication du présent Appel à candidature.

III. Constitution du dossier de candidature :

Le dossier de candidature pour le poste d'Administrateur représentant des actionnaires minoritaires au Conseil d'Administration de la BNA doit comporter les documents ci-après :

1. Une demande de candidature à l'attention du président du conseil d'administration de la BNA présentant le candidat et son profil ;
2. Une fiche de candidature selon modèle en **Annexe 1**;
3. Le curriculum-vitae du candidat, selon modèle en **Annexe 2** ;
4. Une copie d'une pièce d'identité ;

5. Une déclaration sur l'honneur, attestant que le candidat répond aux critères d'éligibilité selon modèle en **Annexe 3** ;
6. Un engagement selon modèle en **Annexe 4** ;
7. Le tableau des Réponses du candidat, selon modèle en **Annexe 5**, dûment signé ;
8. Un extrait du casier judiciaire (bulletin numéro 3) datant de moins de 3 mois à la date du dépôt du dossier de candidature ;
9. Les documents justifiant les compétences et qualifications du candidat énoncées dans le curriculum-vitae : attestations de Travail ou toutes autres pièces (originales ou copies conformes) justifiant la qualité et l'expérience professionnelle du candidat ;
10. Le document des "Termes de Référence" portant la mention lu et approuvé ainsi que la signature du candidat ;
11. Une copie certifiée conforme des diplômes obtenus ;
12. Les documents justifiant l'exercice de fonction de membre de conseil d'Administration/de conseil de surveillance d'une société anonyme ;
13. Une attestation du nombre d'actions revenant au candidat à la date d'envoi de la demande de candidature.
14. Un certificat de non faillite récent ;
15. Un duplicata de l'attestation de la déclaration de revenus au titre de l'année 2024.

Tout dossier de candidature ne comportant pas l'un des documents énumérés ci-dessus sera automatiquement éliminé.

Le candidat s'engage, également, à remettre à la BNA tout document jugé par elle nécessaire.

La BNA informe les personnes intéressées que les données et conditions relatives à la soumission à cet appel à candidature sont disponibles sur son site web : www.bna.tn

Pour toute information ou éclaircissement, les candidats peuvent s'adresser à la BNA, par voie d'email à l'adresse suivante : dcfppgroupe@bna.tn .

IV. Modalités de Dépôt du dossier de candidature :

Les candidats intéressés par le poste doivent faire parvenir leurs dossiers de candidatures sous pli fermé recommandé avec accusé de réception ou par Rapid-Poste ou les déposer directement, contre décharge, au siège social, Avenue Mohamed V 1002 TUNIS, Bureau d'Ordre Central, au plus tard le **02 Juin 2025 à 16h**, date limite de réception des dossiers de candidature (le cachet du Bureau d'ordre Central faisant foi).

Le dossier de candidature doit être contenu dans une enveloppe fermée libellée au nom de Monsieur le Président du Conseil d'Administration de la BNA, et portant la mention :

AC 02/2025 A NE PAS OUVRIR- ----- APPEL A CANDIDATURES DESIGNATION D'UN ADMINISTRATEUR REPRESENTANT DES ACTIONNAIRES MINORITAIRES AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA BNA
--

V. Processus d'examen des candidatures et choix des candidats :

La liste des candidats dont les dossiers répondent aux critères précités sera arrêtée par le Comité de Nomination et de Rémunération.

Les candidats retenus, sous réserve de validation des autorités compétentes, seront proposés pour le poste d'administrateur représentant les actionnaires minoritaires au vote de l'Assemblée électorale réservée aux actionnaires minoritaires.

La désignation du candidat élu par les actionnaires minoritaires sera soumise à la ratification de la prochaine Assemblée Générale de la banque.